COMMUNE DE CHÂTEAUDOUBLE

Département du Var – 83

ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Reconversion de la carrière de la Granégone en Installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

*

* *

PIÈCE 1A – Note de présentation non technique

Article R.123-8-2° du Code de l'environnement

Enquête publique du 2 mai 2023 au 2 juin 2023 inclus

SOMMAIRE

1 - COORDONNÉES DU MAÎTRE D'OUVRAGE 3

2 – OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE 3

3 – CARACTÉRISTIQUES LES PLUS IMPORTANTES DU PROJET 4

3.1 – Présentation synthétique du projet 4
3.2 – Évolution du projet suite à la concertation préalable 6

4 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RAISONS POUR LESQUELLES, NOTAMMENT DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LE PROJET SOUMIS À ENQUÊTE A ÉTÉ RETENU 8

1 - COORDONNÉES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage du projet de reconversion de la carrière de La Granégone en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) est la commune de Châteaudouble, représentée par son maire, Monsieur Georges ROUVIER :

Ville de CHÂTEAUDOUBLE
Place Vieille
83300 Châteaudouble

Tél. : 04 98 10 51 35
Fax : 04 94 85 15 49

Mel : chateaudouble@orange.fr
Site Internet : www.chateaudouble.fr

Des informations pourront être demandées en mairie de Draguignan, auprès de l'autorité responsable des projets, représentée par :

- Monsieur Georges ROUVIER, Maire de Châteaudouble
- Madame Flavie COULOMB, secrétaire de Mairie.

2 – OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

La SOMECA exploite le site de La Granégone depuis 1998. Cette carrière et ses installations connexes se situent à cheval sur les communes de Draguignan et de Châteaudouble. À l'heure actuelle, en raison de problèmes de stabilité avérés par plusieurs études géotechniques, et en dépit des travaux de sécurisation réalisés depuis plusieurs années, plus aucune activité extractive n'est effectuée sur le site. Seule perdure une activité d'accueil de matériaux inertes du BTP afin d'optimiser la carrière et le vide de fouille disponible.

Ainsi, ne pouvant raisonnablement poursuivre son activité extractive, la SOMECA a développé un projet de reconversion globale du site englobant à la fois la carrière de Draguignan et les parcelles limitrophes de Châteaudouble.

Le projet consiste en la reconversion de la carrière en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI).

En l'état, les Plans Locaux d'Urbanisme de Draguignan et Châteaudouble ne sont pas compatibles avec ce type d'activité. Une déclaration de projet avec mise en compatibilité de ces PLU est nécessaire. Elle est à engager de manière concomitante par les communes de Draguignan et de Châteaudouble, toutes deux étant compétentes sur leur territoire en matière d'urbanisme.

Ainsi, si le dossier d'enquête publique évoque le projet dans sa globalité, **la présente enquête publique porte sur l'intérêt général du projet et sur la seule mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Châteaudouble.**

Une enquête publique étant conduite dans le même temps et les mêmes formes sur la commune de Draguignan.

3 – CARACTÉRISTIQUES LES PLUS IMPORTANTES DU PROJET

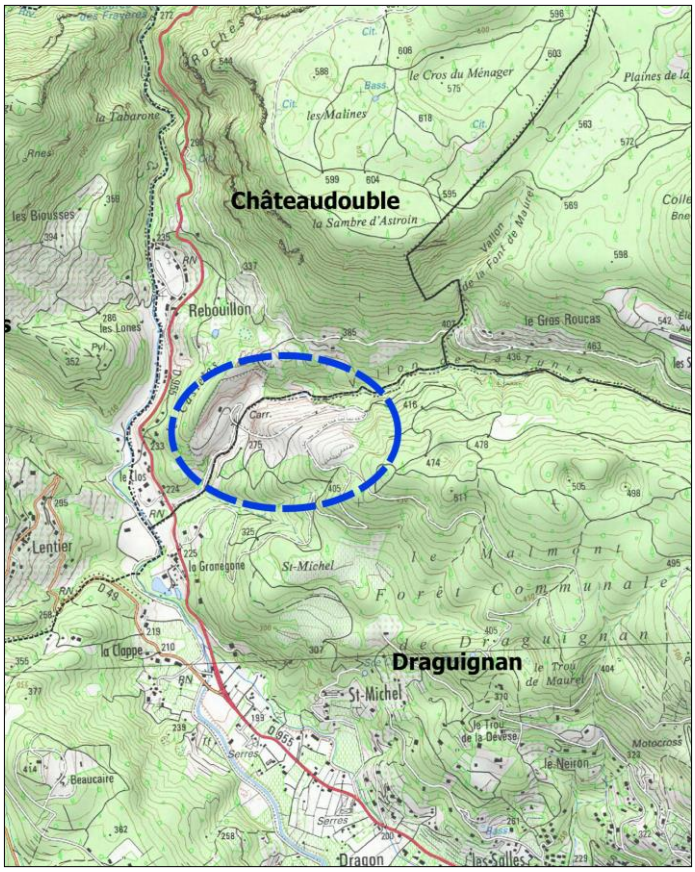

3.1 – Présentation synthétique du projet

Le site du projet, exploité aujourd'hui par la SOMECA, est implanté à cheval sur les communes de Châteaudouble et de Draguignan au lieu-dit de la "Granégone".

Il est situé à l'extrémité Nord-ouest de la commune de Draguignan et au sud du village de Châteaudouble :

- La carrière (basse et haute) se situe sur la commune de Draguignan ;
- Les installations connexes se situent sur la commune de Châteaudouble.

Malgré les travaux de sécurisation déjà effectués (mise en place d'une butée en pied de falaise et d'un piège à matériaux constitué de déchets inertes du BTP) et la réalisation de travaux d'assainissement hydraulique de la partie supérieure du massif, des problèmes résiduels de stabilité persistent.

Aussi, l'activité extractive est définitivement arrêtée.

L'activité principale de la carrière est actuellement :

- **Le recyclage de matériaux inertes** avec l'accueil de 90 000 à 140 000 tonnes/an de matériaux inertes ;
- **Le remblaiement** : une part de ces matériaux est utilisée pour le remblaiement et la stabilisation de l'ancien site d'extraction situé sur le territoire de Draguignan. Cette activité concerne la partie basse de la carrière. En raison de problèmes d'accessibilité, la société exploitante a décidé de ne plus intervenir depuis plusieurs années sur la carrière haute. Celle-ci, déjà spontanément recolonisée par la végétation a fait l'objet, en mai 2021, d'un dossier de cessation partielle d'activités. Cette zone retrouvera une vocation naturelle, favorable à la biodiversité et à l'insertion du site dans le paysage local, et sera définitivement rétrocédée par la société exploitante.

Vues aériennes de la carrière

Afin de poursuivre l'activité d'importation de matériaux inertes extérieurs du BTP tout en garantissant la stabilité du massif de La Granégone et l'optimisation du vide de fouille résiduel (environ 1 million de m^3), un projet de reconversion globale du site a été mis au point par l'exploitant actuel.

Il vise à **reconvertir la carrière en ISDI** et à accueillir l'ensemble des **activités connexes** (station de transit, plateforme de valorisation, pont-bascule, locaux sociaux, etc.) sur la **plateforme technique** implantée sur les parcelles limitrophes de la commune de Châteaudouble.

In fine, la nature et le volume des activités actuels ne changeront pas.

Enfin, pour répondre aux attentes des pouvoirs publics, la SOMECA envisage d'implanter sur la commune de Châteaudouble une station de transit de déchets issus de pollutions accidentelles marines ou fluviales ou de déchets issus de catastrophes naturelles. Cette station de transit, dont la localisation, les dimensions et la configuration technique seront choisies et adaptées en temps réel face à la situation d'urgence, constitue une réponse directe aux plans nationaux ORSEC et POLMAR.

Ce projet de reconversion globale présente plusieurs intérêts :

- Participation aux ambitions nationales régionales et locales ainsi qu'à l'ensemble des objectifs fixés par les plans et schémas opposables en matière de traitement et de valorisation des déchets inertes ;
- Réponse aux problématiques majeures du territoire du Var :
  - Lutte contre les décharges illégales ;
  - Manque de sites d'accueil temporaires pour les déchets issus de pollutions marines ou de catastrophes naturelles ;
- Reconversion durable de la carrière de La Granégone en prenant en compte l'ensemble des composantes environnementales du site et sa valorisation paysagère ;
- Exploitation d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes moderne et de grande capacité (vide de fouille estimé à près d'1 million de m^3 ;
- Sécurisation du site de manière définitive

C'est aussi un projet de reconversion globale du site dont les composantes sont territorialisées :

- Sur la commune de Draguignan, la poursuite de l'activité de remblaiement pour une stabilité des talus à long terme et une mise en sécurité définitive du site ;
- **Sur la commune de Châteaudouble,** la poursuite du recyclage des déchets inertes de chantier et l'installation d'une plateforme de stockage temporaire des déchets post-catastrophes.

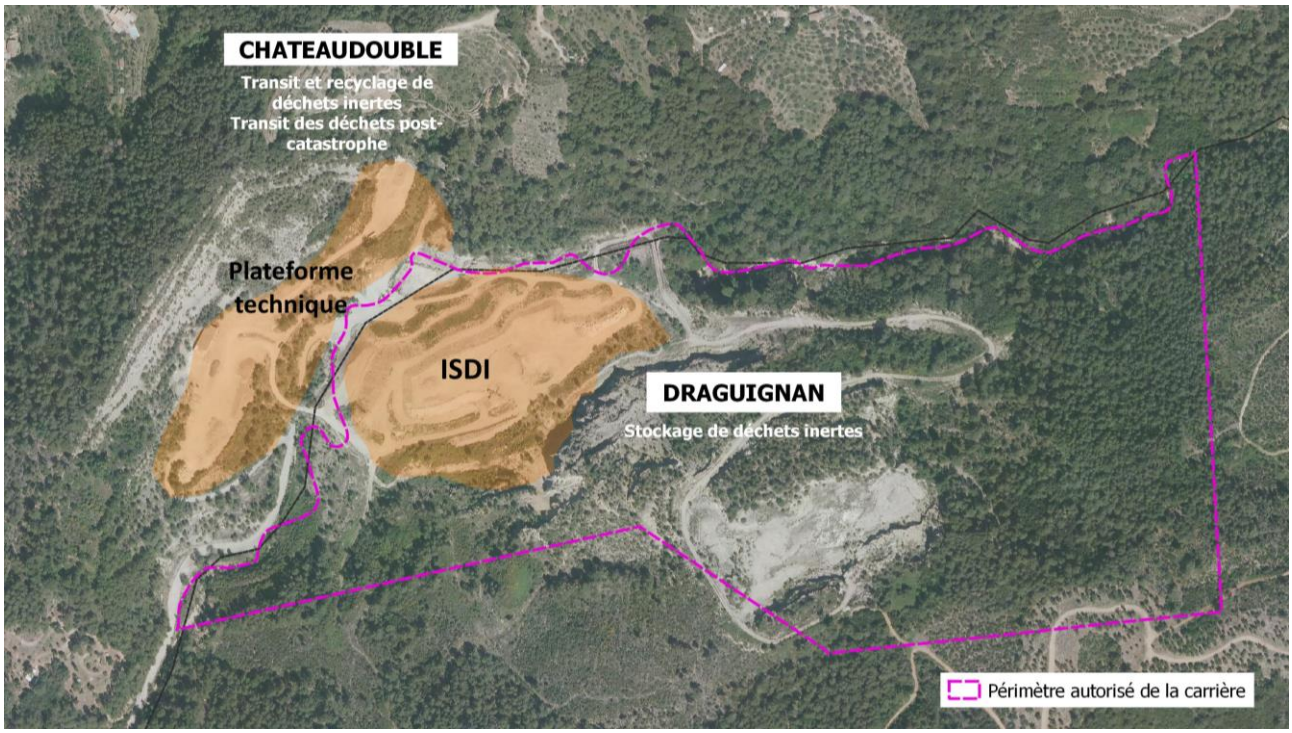

Projet présenté en concertation préalable et soumis à l'avis de l'autorité environnementale

3.2 – Évolution du projet suite à la concertation préalable

Les dispositions de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme indique que la mise en compatibilité d'un Plan Local d'Urbanisme soumise à évaluation environnementale doit faire l'objet d'une concertation publique préalable. **Ce qui est le cas pour Châteaudouble**. Le bilan et la suite donnée à cette concertation sont présentés dans la pièce 1D.

La procédure de concertation préalable permet d'associer le public à l'élaboration d'un projet avant l'enquête publique et éventuellement de faire évoluer le projet à un stade où c'est encore possible et à condition de ne pas dénaturer l'objet, la nature ou la consistance du projet soumis au public pendant cette période.

En l'occurrence, lors de cette concertation préalable, de fortes craintes sont apparues notamment sur la possible mise en place d'une plateforme de stockage temporaire des déchets post-catastrophes susceptible d'entraîner une pollution accrue de l'environnement et une pérennisation du stockage de ces déchets.

Ce volet avait été inscrit dans le projet suite à une demande des pouvoirs publics. Par manque d'information sur la provenance, la nature, la durée et les moyens de stockage de ces déchets, il est peu développé et n'a pu faire l'objet d'une évaluation environnementale aussi fine que les autres volets (remblaiement et recyclage de déchets inertes) qui constituent l'essentiel du projet.

Étant entendu que ce volet ne représente pas une composante essentielle du projet et n'en modifie pas les objectifs généraux qui concerne surtout la sécurisation du site et la valorisation des déchets inertes du BTP, et face aux fortes réticences locales, **ce volet est abandonné**. Le projet finalisé et présenté à l'enquête publique n'y fait plus référence.

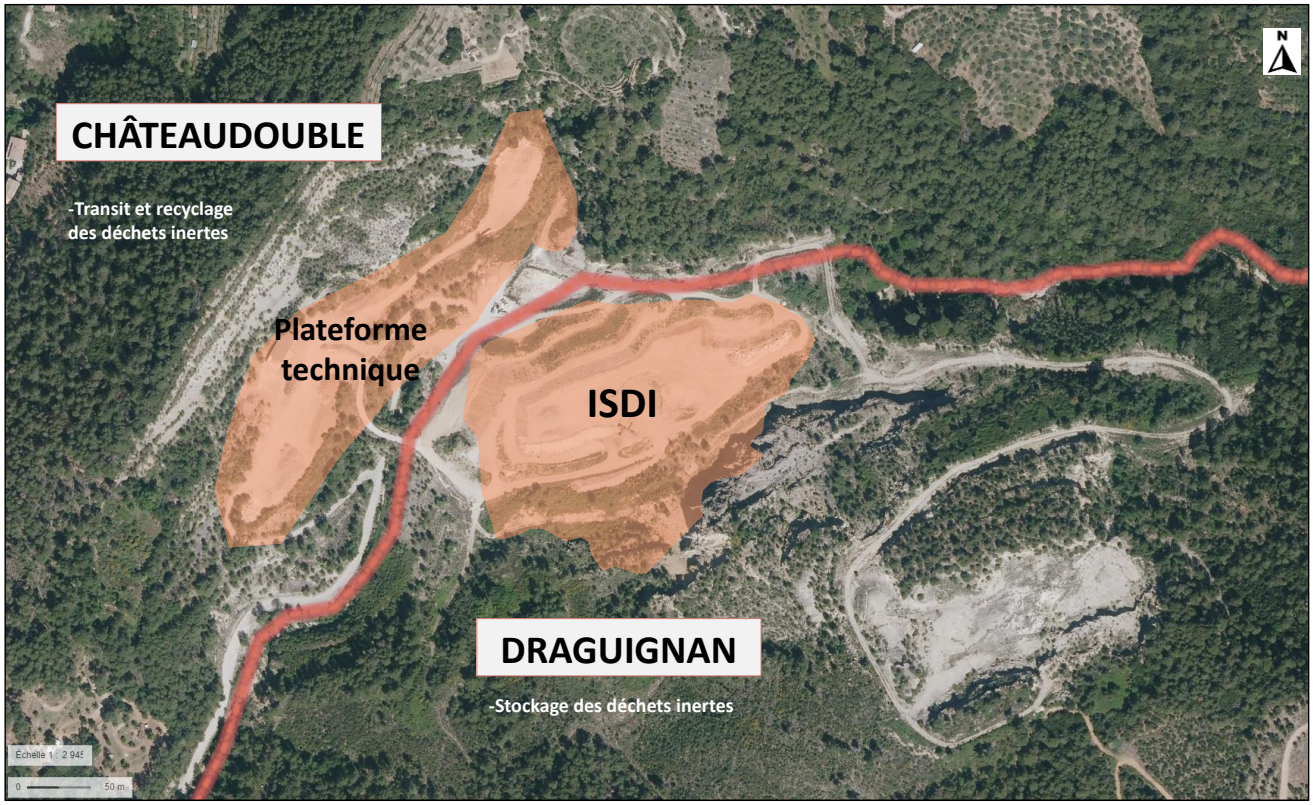

Évolution du projet suite à la concertation préalable (abandon du projet de stockage temporaire de déchets post-catastrophes)

4 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RAISONS POUR LESQUELLES, NOTAMMENT DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LE PROJET SOUMIS À ENQUÊTE A ÉTÉ RETENU

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale présentée dans la pièce 3B.

L'aménagement d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) au droit de l'ancienne carrière présente un triple intérêt :

- Lutter contre les décharges illégales et participer à l'économie circulaire ;
- Stabiliser le massif de manière pérenne ;
- Optimiser l'excavation en proposant une solution pérenne aux déchets inertes de la Dracénie.

Ce projet répond aussi aux volontés régionales de :

- Proposer des exutoires légaux de valorisation pour les déchets inertes du BTP ;
- Privilégier l'implantation de ce type d'installation dans des sites existants comme les carrières plutôt que d'en créer ex nihilo.

Les incidences environnementales de ce projet sont peu significatives.

Le site concerné par la déclaration de projet ne présente pas d'enjeu agricole. À ce titre, l'absence d'impact sur l'agriculture représente un motif important pour lequel la déclaration de projet a été retenue.

Les enjeux paysagers ont été pris en compte dès la conception du projet afin de définir un projet paysager pertinent (modelage de la partie sommitale et végétalisation adaptée du remblai). À terme, le projet permettra de valoriser un versant à vocation naturelle partiellement boisé, bénéfique au milieu écologique et intégré dans le paysage local.

Concernant les milieux naturels et la composante écologique du site, les principaux enjeux concernent les milieux naturels et les milieux rupestres situés aux abords immédiats de la zone de projet. Au vu de l'activité en place depuis plusieurs années, les espèces présentes ne sont probablement que peu dérangées et se sont adaptées à l'activité. Les zones de stockage ne sont susceptibles, par contre, de n'accueillir aucune espèce protégée et/ou à enjeu.
Dans le cadre du projet de remise en état finale, la société veillera à utiliser des plantations locales et à favoriser la venue d'espèces intéressantes ou protégées. Pour cela, un suivi de chantier sera réalisé par un bureau d'études écologue afin de guider la société dans ses travaux de réaménagement. Il sera également en charge de veiller à l'absence de développement d'espèces végétales exotiques envahissantes sur les terres fraichement disposées au sein de l'ISDI.
Ainsi, la mutualisation des mesures profitables à plusieurs compartiments environnementaux, comme c'est le cas des plantations locales, favorables aux enjeux paysagers, à la biodiversité locale et aux fonctionnalités écologiques, représente l'un des motifs principaux retenus au regard des objectifs de protection de l'environnement.

Rappelons enfin que des mesures spécifiques ont été mises en place au sein du site suite aux épisodes de pluie extrême intervenus dans la région en juin 2010. Dans le cadre du projet, la gestion des eaux de ruissellement sera maintenue et étendue, avec la mise en œuvre de divers aménagements hydrauliques.

Les enjeux liés aux risques de mouvement de terrain sont un élément clé du présent dossier puisque l'enjeu du projet à l'échelle locale est de stabiliser le massif de La Granégone de manière pérenne. La reconversion du site permettra à la fois de stabiliser définitivement et donc de sécuriser le massif de La Granégone, et à la fois de remblayer le site au maximum. En parallèle, divers aménagements permettront de gérer les eaux de ruissellement phase par phase et d'insérer au mieux le modelé final dans le contexte paysager local.

En conclusion, les connaissances acquises sur le secteur d'étude ainsi que les mesures prévues, permettent à ce projet de limiter ses incidences sur l'environnement mais également de profiter à plusieurs autres problématiques à l'échelle du territoire communal en apportant une réelle plus-value environnementale.